

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Société: | AnalytiChem GmbH | |
| Rue: | Stempelstraße 6 | |
| Lieu: | D-47167 Duisburg | |
| Téléphone: | 0203/5194-0 | Téléfax: 0203/5194-290 |
| E-mail: | info@analytichem.de | |
| Interlocuteur: | Abteilung Produktsicherheit | Téléphone: 0203/5194-107/117 |
| E-mail: | produktsicherheit@analytichem.de | |
| Internet: | www.analytichem.de | |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Asp. Tox. 1; H304
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
STOT SE 3; H336
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

cyclohexane
acide acétique

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 2 de 14

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|----------|--|--------------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 110-82-7 | cyclohexane | | | 70 - < 75 % |
| | 203-806-2 | 601-017-00-1 | 01-2119463273-41 | |
| | Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410 | | | |
| 64-19-7 | acide acétique | | | 25 - < 30 % |
| | 200-580-7 | 607-002-00-6 | 01-2119475328-30 | |
| | Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A; H226 H314 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|----------|---|----------------|-------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 110-82-7 | 203-806-2 | cyclohexane | 70 - < 75 % |
| | par inhalation: CL50 = > 5540 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg | | |
| 64-19-7 | 200-580-7 | acide acétique | 25 - < 30 % |
| | par inhalation: CL50 = 11,4 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 3310 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 90 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - < 90 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25 | | |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 3 de 14

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

corrosif, Irritant
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Vertiges, État inconscient, Vomissement, Maux de tête

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.
Veiller au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 4 de 14

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pager ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 5 de 14

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|----------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 64-19-7 | Acide acétique | 10 | 25 | | VME (8 h) | |
| | | 20 | 50 | | VLE (15 min) | |
| 110-82-7 | Cyclohexane | 200 | 700 | | VME (8 h) | |
| | | 375 | 1300 | | VLE (15 min) | |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------|---------------------------------|-------------------|------------|------------------------|
| 110-82-7 | cyclohexane | | | |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 206 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 412 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | local | 206 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | local | 412 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 1186 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 59,4 mg/kg p.c./jour |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 700 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 1400 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 700 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 1400 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 2016 mg/kg p.c./jour |
| 64-19-7 | acide acétique | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 25 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 25 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | local | 25 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | local | 25 mg/m ³ |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|----------|---|-------------|
| | Milieu environnemental | |
| 110-82-7 | cyclohexane | |
| | Eau douce | 0,207 mg/l |
| | Eau douce (rejets discontinus) | 0,207 mg/l |
| | Eau de mer | 0,207 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 16,68 mg/kg |
| | Sédiment marin | 16,68 mg/kg |
| | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 3,24 mg/l |
| | Sol | 3,38 mg/kg |
| 64-19-7 | acide acétique | |
| | Eau douce | 3,058 mg/l |
| | Eau douce (rejets discontinus) | 30,58 mg/l |
| | Eau de mer | 0,306 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 11,36 mg/kg |
| | Sédiment marin | 1,136 mg/kg |
| | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 85 mg/l |
| | Sol | 0,47 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 7 de 14

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 60 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | >35 °C |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 8 de 14

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | <21 °C |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| Aucune donnée disponible | |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 0,8324 g/cm ³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 9 de 14

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|----------|-------------------------|-------------------|--------|---|--|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 110-82-7 | cyclohexane | | | | |
| | orale | DL50 > 5000 mg/kg | Rat | Study report (1982) | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | DL50 > 2000 mg/kg | Lapin | Study report (1982) | OECD Guideline 402 |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 > 5540 mg/l | Rat | Study report (1981) | OECD Guideline 403 |
| 64-19-7 | acide acétique | | | | |
| | orale | DL50 3310 mg/kg | Rat | J Ind Hyg Toxicol, Vol 23, PP 78-82 (194) | The sodium salt of acetic acid was admin |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 11,4 mg/l | Rat | Study report (1980) | OECD Guideline 403 |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (cyclohexane)

Organes concernés: système nerveux central

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 10 de 14

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles pour le mélange.

Autres informations

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

corrosif, Irritant

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Vertiges, État inconscient, Vomissement, Maux de tête

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|----------|-----------------------------------|-------------------|-----------|---------------------------------|--|--------------------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 110-82-7 | cyclohexane | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l 4,53 | 96 h | Pimephales promelas | Vol. 5, Centre for Lake Superior Studies | OECD Guideline 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l 9,317 | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | Study report (1998) | OECD Guideline 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 0,9 mg/l | 48 h | Daphnia magna | Publication (1987) | OECD Guideline 202 |
| 64-19-7 | acide acétique | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l > 1000 | 96 h | Oncorhynchus mykiss | Study report (2005) | other: SOP E257 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l > 1000 | 72 h | Skeletonema costatum | Study report (2005) | ISO 10253 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l > 1000 | 48 h | Daphnia magna | Study report (1990) | OECD Guideline 202 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 11 de 14

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|----------------|---------|
| 110-82-7 | cyclohexane | 3,44 |
| 64-19-7 | acide acétique | -0,17 |

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|----------|----------------|------|---------------------|----------------------|
| 110-82-7 | cyclohexane | 167 | Pimephales promelas | J. Fish. Board Can. |
| 64-19-7 | acide acétique | 3,16 | fish | Environ. Toxicol. Ch |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (cyclohexane, acide acétique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+8

Code de classement:

FC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 12 de 14

Catégorie de transport: 2
N° danger: 338
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (cyclohexane, acide acétique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8
Code de classement: FC
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (cyclohexane, acetic acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (cyclohexane, acetic acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8
Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y340
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 352
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 363
IATA-Quantité maximale (cargo): 5 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui
Matières dangereuses: cyclohexane

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 13 de 14

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 57

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

Informations complémentaires: P5c

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,12.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Asp. Tox. 1; H304 | Méthode de calcul |
| Skin Corr. 1B; H314 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul |
| Aquatic Acute 1; H400 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 1; H410 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Acide acétique/cyclohexane en mélange volumétrique 1 : 4 convient pour la détermination de l'indice

Date de révision: 23.08.2023

Code du produit: 20538

Page 14 de 14

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)